



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 729-2024 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Ce règlement énonce la volonté du conseil de prévoir les règles relatives au paiement des taxes municipales, à la tarification et aux compensations pour l'année 2024

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre rétroactivement en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 29 janvier 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint